

adopté

SÉNAT

le 3 juin 1975.

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1974-1975

PROJET DE LOI

ADOPTÉ PAR LE SÉNAT

autorisant la ratification de la Convention entre la République française et la République socialiste de Roumanie relative à l'entraide judiciaire en matière pénale et à l'extradition, signée à Paris le 5 novembre 1974.

Le Sénat a adopté, en première lecture, le projet de loi dont la teneur suit :

Voir les numéros :

Sénat : 271 et 346 (1974-1975).

Article unique.

Est autorisée la ratification de la Convention entre la République française et la République socialiste de Roumanie relative à l'entraide judiciaire en matière pénale et à l'extradition, signée à Paris le 5 novembre 1974, dont le texte est annexé à la présente loi (1).

Délibéré, en séance publique, à Paris, le le 3 juin 1975.

Le Président,
Signé : Alain POHER.

(1) **Nota.** — Voir le document annexé au n° 271 (1974-1975), Sénat.